LA CREOLE.

Son Arrivée.

La Créole, le superbe steamship qui fait l'orgueil de la ligne Cromwell, vient d'arriver à la Nouvelle Orléans; après une traversée brillante, après avoir battu le fameux navire de la ligne Morgan, El Norte.

La Créole est un magnifique navire, entièrement en fer, construit à Newport News, en vue de transporter tout à la fois des passagers et du frêt.

Il peut recevoir 100 passagers de première classe et 150 de seconde classe, et 8000 balles de coton.

Il est tout en fer, avons nous dit déjà, nous le répétons et nous devons ajouter que le succès de la construction est complet. Rendons justice à qui de droit. L'honneur de cette construction revient à la Compagnie "Newport News Shipbuilding and Dry Dock Co."

L'auteur des dessins est M. Horace Lee; le commandant du navire, E. V. Gager.

L'arrivée de ce navire avait été signalée; elle était attendue avec impatience. Aussitôt qu'il apparut à l'horizon, tous les navires actuellement dans le port, l'accueillirent par une formidable bordée de sifflets. Rarement le port s'est trouvé à pareille fête, et c'est au milieu d'une véritable ovation, qu'il est venu attérir au pied de la rue Toulouse. Il était alors 3 heures 20 de l'après-midi. Sur les quais, une foule énorme de curieux et d'amis des passagers—au moins un millier de personnes, dames et messieurs.

LE COMMODORE GAGER.

Le commodore Gager nous a dit qu'il avait fait une excellente traversée, à l'exception de la journée de lundi qui a retardé son arrivée de près de huit heures.

Le Kansas City avait quitté New York auparavant. Le Kansas City est considéré comme un des meilleurs marcheurs qu'il y ait aux Etats-Unis. La Creole l'a bien vite et bien rapidement dépassé. Le navire El Norte avait quitté le port de New York, 2 heures auparavant; il avait donc pour lui toutes les chances. Cela n'a pas empêché la Créole de le distancer.

C'est en quittant Tortugas que le navire a eu à lutter contre une forte mer. De là, le petit retard occasionné. En dépit de toutes les causes de retard, la Créole partie de New York, samedi, à 4 h. 20 de l'après-midi, a fait la traversée en 4 jours et 14 heures 50 minut s

La Créole a été construite sur les plans et sous l'inspection de Horace See. Elle a 375 pieds de longueur, sur 44 pieds de largeur et 32 1½ pieds de profondeur, ses machines sont magnifiques et très puissantes. Elle possède tout le confort imaginable pour la manœuvre comme pour les passagers. L'électricité brille partout, jusque dans la cale.

Les hommes du métier font un grand éloge du capitaine Gager qui, en cette occasion, a fait preuve d'une rare habileté et s'est conquis l'estime de tous nos loups de mer.

M. Horace See qui a fait les dessins de ce navire est un de nos meilleurs ingénieurs de marine; il est très estimé dans les ports de Philadelphie, Newark, Yorktown, Concord, etc. Son nom est associé à une foule de constructions de premier ordre.

Voici les noms des officiers de La Créole, sous le commandant Gager:

1er officier—Wm Willett; 2me officier, J. D. Westley; 3me officier—David Castle.

Ingénieur en chef—W. H. Levy; 1er assistant, J. McGee; 2me assistant, W Deblin; 3me assistant—H. Trippense.

Stewart en chef—C. H. Polson; 2me J. B. Miller.

Voici la liste des passagers qui étaitnt à bord:

Henry Dewing, R. G. Eyrich, Mme G. M. Harrison et sa fille, Mlle Snedcker et sa femme de chambre, F. C. Jordan, M. J. S. Snedecker, J. H. Finck, Mme J. Anthony, J. H. Clark et sa femme, Chas W. Schwartz, H. S Livingston, Mlle E. L. Schwartz, M. A. B. Taylor, Augustus Holmes, T. S. Fields, Horace Seel, le surintendant de la ligne, et sa femme.

M. ALEXANDER HARRIS.

L'agent principal de la compagnie Cromwell, M. Alexander Harris, était sur le quai, au moment de l'arrivée du navire; il était entouré d'une foule d'amis qui étaient venus le féliciter du succès de la compagnie dont il est l'âme.

Ce n'est pas d'hier que M. A. Harris appartient à cette compagnie. Il en est l'employé depuis 1863, et à force de travail, d'assiduité, d'intelligence, d'activité, de services rendus, il en est devenu l'âme, la cheville ouvrière. Affable au suprême degré, il s'est conquis ici et ailleurs, une popularité sans égale et l'on ne peut que le féliciter, lui et la Compagnie dont il est l'agent des succès qu'ils viennent d'obtenir.

La Commission des Grâces.

AFFAIRE DESFORGES.

La Commission des grâces s'est réunie hier. Elle s'est occupée de l'affaire de Louis O. Desforges. Elle a commué sa sentence. Il sera libéré le 1er avril prochain.

La ligne la plus courte et la plus rapide partant de la Nouvelle-Orléans.

Vingt-trois heures à Louisville.
Vingt-six heures 15 minutes à Chicago.

Commençant dimanche 20 décembre, les trains rapide vestibule du "New Orleans and Louisville" et "New Orleans, St Louis and Chicago Limited," de la route centrale laisseront la Nouvelle Orléans à 9 A. M. Arrivant à Memphis à 7:45 P. M. le même jour à Louisville à 8 heures A. M., St-Louis 7.16 A. M. et Chicago à 11.15 A. M. le jour suivant, afin que l'on puisse être à Louisville ou à St-Louis à l'heure du déjeuner et à Chicago à l'heure du lunch, avec l'après-midi pour ses affaires. Rapidité correspondant à Cincinnati, les trains de l'après midi pour Memphis, Louisville, Cincinnati, St-Louis et Chicago, qui partaient anciennement à 7.25 partiront à 6.30 P. M.

NOUVELLES A LA MAIN.

Incendie.—Vers dix heures 30, hier matin, un feu causé par une défectuosité de cheminée a été découvert dans une maison rue St Louis, 1418, près Trémé, occupée par Eng. Simmons et appartenant à A. Monteleone. Les flammes ont causé 410 dollars de dommages environ.

—Hier après-midi, à quatre heures 30, un feu dont on ignore l'origine a pris naissance dans une bâtisse, rue Banks, entre Télémaque et Cortez, occupée par Mme Antoine Henrichs. Bâtisse et contenu évalués à $250 ont été totalement détruits.

Fracture.—Raphael Whavers, âgé de 16 ans, domicilié rue Delachaise, 2615, en essayant de sauter sur un train de la Illinois Central R. R. Co., hier soir, à l'angle des rues Howard et Freret, est accidentellement tombé et s'est fracturé la jambe droite.

Chute—En jouant dans la cour de ses parents, rue St-André 527, Robt Hannon, un gamin de 12 ans, est tombé, hier après-midi, d'une hauteur de 8 pieds et s'est démis le poignet gauche.

Collision. — A cinq heures, hier après-midi, le char électrique No 26, de la ligne Claiborne, en charge de John Kerber, s'est heurté, à l'angle des rues Claiborne et Columbus, contre un wagon que conduisait Ferdinand Faber, couleur. Les dommages ont été d'environ $10.

A coups de poing. — Hier soir, à sept heures, Gustave Virtue et Alice Joiner, tous deux de couleur, se sont querellés en leur domicile, rue Liberté 449. Ils ont mutuellement échangé plusieurs coups de poing et ont ensuite été conduits à la station de police.

Collision.—Un wagon que conduisait J. Robelo, a été heurté, hier après-midi à l'angle des rues Tchoupitoulas et Aline, par un char électrique, en charge de J. W. Pelke. Dommages, $10. Personne n'a été blessé.

Coups de couteau—Au cours d'une querelle survenue hier soir à l'angle des rues Saratoga et Philip, entre deux nègres, Wm Henry et Geo Lewis, ce dernier a reçu deux coups de couteau de son adversaire. Il a été soigné à l'hôpital, puis conduit chez lui, rue Seconde, 2204

Henry a été arrêté.

Cheval blessé.—A onze heures et demie, hier matin, une querelle est survenue, à l'angle des rues Robin et Tchoupitoulas, entre deux nègres inconnus. L'un deux a tiré un coup de revolver sur son adversaire et a blessé un cheval appartenant à la Swiss Steam Laundry. Les deux combattants se sont enfuis.

THEATRES.

OPERA FRANCAIS.

Nous n'avons plus à raconter l'histoire d'"Aida," un des chefs-d'œuvre de Verdi. Tous nos lecteurs la connaissent. Il ne nous reste à parler que de l'exécution d'hier soir. Elle a été excellente à tous les points de vue et nous ne pouvons qu'adresser des éloges, aussi bien aux artistes chargés d'en interpréter les principaux rôles, qu'à la direction qui a réussi à nous donner un des plus beaux spectacles que nous ayons vus à la Nouvelle-Orléans, et même aux machinistes qui ont montré, en cette circonstance, autant de zèle que d'activité et d'intelligence. Sans vouloir déprécier la haute valeur des artistes qui composent la troupe actuelle de l'Opéra, une des plus complètes peut-être que l'on ait jamais entendue ici, nous devons rendre, avant tout, justice aux efforts si bien réussis de la direction et aux splendeurs de la mise en scène. Nous avons aperçu, hier, certains décors d'une beauté rare, d'un dessin irréprochable et, surtout, d'une couleur locale dont on ne pouvait se faire une idée juste ici, attendu qu'on ne les y avait jamais vus. Au milieu de ce fourmillement de costumes, plus riches les uns que les autres, et de ces toiles brossées par des peintres qui connaissent, évidemment, leur métier, pas une seule disparate, pas une seule couleur criarde. Rien qui put offusquer la vue d'un homme de goût et qui a vu.

C'est ce qui, avant tout, caractérise la représentation à laquelle nous venons d'assister.

Nous voudrions entrer dans quelques détails; mais le temps nous manque. Disons cependant que Mme Fœdor, à qui appartient la première place, puisqu'elle remplissait le premier rôle, s'est montrée supérieure d'un bout à l'autre de la pièce. Elle a dit certaines phrases musicales avec un talent étonnant. Et puis, quelle voix solide, bien plantée! comme tous les sons qu'émet l'artiste sont non seulement généreux, mais corrects et exempts de tout défaut! Plus nous entendons cet artiste, plus nous apprécions sa valeur.

A côté d'elle, paraissait pour la première fois Mlle Combes, la dernière débutante de la troupe. Mlle Combes est une jolie femme, heureuse propriétaire d'une paire d'yeux superbes, portant fort bien le costume antique, et douée d'une voix de contralto puissante et d'une qualité de son remarquable. Qu'elle arrive à dominer son émotion et elle fera de grandes et belles choses. Mlle Combes est, selon nous, appelée à un très bel avenir.

M. Prévost nous étonne, en vérité; on nous disait que ce n'était qu'un ut de poitrine. Mais c'est qu'il dit fort bien certaines choses; nous l'avons déjà remarqué dans la Pâques, de la "Juive", qu'il déclame et chante comme peu de ténors peuvent le faire; il a achevé de faire notre conquête, hier soir.

Quant à M. Albers, loin de nous désappointer il nous a donné plus que nous n'espérions. Ce rôle d'Amonastro est ingrat; il n'est pas en dehors comme celui de Nelusko. M. Albers a, pourtant, réussi à lui donner un grand relief.

Lui aussi a dit deux ou trois mots qui prouvent qu'il a été à bonne école.

MM. Athès et Javid ont été irréprochables, comme à l'ordinaire—deux artistes précieux, toujours à leur poste et toujours en voix.

Inutile d'insister sur l'ordre du cortège, les splendeurs des tableaux, la façon dont ont été réglés et exécutés les ballets. Il n'y a qu'une voix là-dessus. Tout le monde est, hier soir, sorti enchanté de la représentation.

Demain, deuxième représentation de "Aida": même personnel, même spectacle.

Dimanche matin, "Faust", avec M. Massart et les premiers sujets de la troupe.

Dimanche soir, deuxième de "Miss Helyett". Qu'on se le dise!

St-Charles—Le "Devils Auction," Bibelots ou Pilules du Diable, peu importe le titre, est une pièce qui fait toujours fureurs, qui attire toujours la foule.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons encore, le "Devils Auction" de cette année ne ressemble en rien à la pièce de l'an dernier; il y a des danses et des tableaux qui sont complètement nouveaux et qui attirent tous les soirs la foule au St-Charles, et il en sera ainsi jusqu'à samedi soir.

Académie de Musique — La compagnie de minstrels de couleur de Richards et Pringle poursuit la série de ses succès à l'Académie de Musique. Beaucoup de variété dans les exercices, d'excellentes voix parmi les chanteurs, et, surtout, la verve comique, intarrissable de Kersande. En voilà plus qu'il n'est nécessaire pour attirer le public tous les soirs à ce théâtre, qui fait de bonnes affaires.

Philip Werlein Co. Ltd—Depuis quelque temps déjà on a pu remarquer le changement qui s'est opéré dans la maison Werlein, qui aujourd'hui est gérée par une compagnie dont M. Philippe Werlein est le président; M. Philippe Werlein, Jne., le vice-président; M. B. B. Parham, le secrétaire-trésorier et MM. P. Werlein père et fils, B. B. Parham, W. J. Voges et E. J. Merrick, Jne., les directeurs.

La maison est dans une situation des plus florissantes; on s'aperçoit aisément qu'elle a à sa tête des hommes entreprenants, actifs. Instruments de musique, musique en feuilles, tout s'y trouve en grande abondance, en grande variété; et tout s'y vend aux prix les plus modiques.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 18 DECEMBRE 1896.

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Bas du fleuve—GRACE PITT, à 11 A M
Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bayou Lafourche—TECHE, à 5 P M

GANUCHEAU.—Décédé, jeudi, 17 décembre, à 5:10 heures P. M., âgé de 52 ans, CHARLES GANUCHEAU, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Ganucheau et Fortier sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 18 décembre, à 3 heures précises de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence No 2308 rue Ursulines, entre Tonti et Miro.

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1043.
14 déc—3m

Les Membres de la Société des Marchés Privés et ceux qui désireraient la joindre sont priés de se trouver chez Monsieur F. Dastugue, coin Esplanade et Marais, le JEUDI, 24 courant, à 7 heures P. M., pour procéder à l'élection des officiers.
Le Président, S. PEDELAHORE,
Le Secrétaire, S. VIDALAT.
18 déc—18 20 22

Prenez avis.
Venez nous voir, car il y a beaucoup de personnes désirant nous acheter des propriétés dans les 2nd et 3me Districts. Nous avons aussi de l'argent à prêter sur hypothèques.
REINACH & OTERI,
636, Allée Commerciale, rez-de-chaussée.
9 décem—1m

FER MIGNON
TRES EFFICACE contre
CHLOROSE
ANÉMIE
FAIBLESSE
FER MIGNON
ENRICHIT LE SANG
RÉTABLIT LES FORCES
DONNE APPÉTIT
PARIS, 26, rue Bergère.
Nlle-Orléans: J.-L. LYONS & Cie

Département du Trésor—Bureau du Contrôleur de la Monnaie, Washington D. C., 10 septembre 1896—Avis est par le présent donné à toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la "Banque Nationale d'Amérique" de la Nouvelle-Orléans, Lne., que ces dites réclamations doivent être présentées à Frank L. Richardson, receveur, avec des preuves légales, avant trois mois qui suivront cette date, ou elles pourraient être rejetées
JAMES H. ECKELS,
Contrôleur de la Monnaie.
24 sept—3 m.

Bureau de la New Orleans Butchers' Hide & Tallow Co., Limited. 635 rue South Peters.—Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1896.—Conformément à l'Article VII de la Charte, une réunion générale des actionnaires de cette compagnie sera tenue en ses bureaux le JEUDI, 14 janvier 1897, entre les heures de midi 30 et de 2:30 P. M., dans le but de voter sur les amendements renvoyés des Articles II, IV et V de la Charte.
A. B. LACOSTE,
15 déc—à date Secrétaire.

PETITES ANNONCES.

AVIS, LAITIERS—Si vous voulez de bons harnais, colliers ou selles, allez chez J. F. Scharfenstein, 445 rue Sud Remparts, près Poydras. 13 déc—7t

Mlle M. Weingartner, modiste française, annonce au public qu'elle a un assortiment complet de chapeaux et bonnets à prix réduits. Les ordres de la campagne seront exécutés avec soin. 122 Baronne, près Canal. 3 déc—2 sem

POUR vente de propriétés, meubles, actions, etc., adressez vous à Auguste Huard, encanteur et agent de propriétés, No 721 rue Commune. 16 sept—1y

FOURNITURES modernes sanitaires de plombier. Installations combinées de gaz et d'électricité. J. D. BURGHARDT, Téléphone, 1476. 421 et 423 rue Royale. 30 oct—3m

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne expérimentée, doit être bien recommandée. S'adresser au No 1625 rue Seconde, entre les rues St-Charles et Carondelet. 22 nov—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une belle grocerie bien achalandée avec une bonne bar, près des Fair Grounds, encoignure Dupré et Lapeyrouse. S'adresser sur les lieux 11 déc—7 f

A VENDRE—Grocerie bien achalandée comptoirs, étagères, etc., bonne encoignure S'ad. Aug Marchal, enc. Ste Anne et Dauphine 8 déc—15 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Péremptoire en Partage
—DES—
Cottages
DÉSIRABLES ET BIEN SITUES
Doubles et Simples,
—DANS LES—
TROISIÈME ET QUATRIÈME DISTRICTS.

Le Joli Cottage-Résidence,
No 613 rue Montégut,
Entre Chartres et Royale.

Le cottage double productif
Nos 2612 et 2614 N. Remparts,
Entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

Deux cottages doubles en bois avantageux,
Nos 2401, 2403, 2405 et 2407 rue Tchoupitoulas,
Encoignure de la rue Première,
—ET—
LA PROPRIETE BIEN SITUEE
—SUR LA RUE—
TCHOUPITOULAS, TRAVERSANT A LA RUE WATER,
Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de Mme Mary Louise Geiger, femme de W. H. Miller, vs Mme Mary Geiger et als.

No 49,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 822 rue Commune—MARDI, — janvier 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, Nos 629 et 631 rue Commune il sera positivement vendu, en vertu et conformément à un jugement rendu le 31 juillet 1896 et signé le 7 août 1896, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, et aussi conformément à un ordre supplémentaire daté le 11 décembre 1896, dudit Hon. Geo. H Théard, juge de la dite cour, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés de valeur et décrites, suivantes, à savoir—

1°. Le joli cottage résidence bien bâti, en bois, couvert en ardoises, No 613 rue Montégut, entre les rues Chartres et Royale contenant vestibule, galerie, cinq chambres hangar, citerne, corridor et arrière cour. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Chartres, Royale et Clouet, mesurant 27 pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, d'après le dessin de Joseph Pilié, voyer, daté le 24 mars 1832, et déposé en l' bureau de Félix de Armas, ancien notaire en cette ville. La rue Montégut est pavée en pierres plattes et la propriété est une des résidences des plus jolies, dans un voisinage choisi et à proximité de toutes les lignes de chars électriques du bas de la ville

2° Le cottage double en bois rémunératif et couvert en ardoises Nos 2612 et 2614 rue Nord Remparts, entre l'avenue Lafayette et la rue Port, contenant 4 chambres, hangars, citernes, allées de côté et cours de derrière à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Port, Bourgogne et Enghien, désigné par le No 19 du dit ilet sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, déposé dans le bureau de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville; le dit plan étant daté du 1er mars 1844. Le dit lot mesurant, en mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Situé dans un quartier très populeux, cette propriété est régulièrement louée et est un bon placement pour un petit capital.

3° Le désirable cottage double en bois couvert en ardoise Nos 2401 et 2403 rue Tchoupitoulas, coin Première, contenant 4 chambres, hangars, citernes et cour au fond à chaque côté, allées, etc. La propriété est décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations, etc., située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Deuxième et Rousseau, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Thoupitoulas sur 92 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Première, 85 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur au côté supérieur et 31 pieds 6 pouces de largeur dans le fond; composé d'une partie du lot original No 1 sur un plan par Buisson, daté le 15 juin 1845, annexé à un acte passé par devant Chas Boudousquié, ancien notaire, le 16 juin 1843. A proximité de l'exportation et des grands établissements manufacturiers.

4. Le cottage double de choix en bois Nos 2405 et 2407 rue Tchoupitoulas, touchant à la propriété ci-dessus décrite, contenant 8 chambres en tout, hangars, citerne et allée sur le côté etc. La propriété est décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations, etc., située dans les mêmes district et ilet comme le lot ou portion troisièmement décrit ci dessus, auquel elle touche, et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne inférieure de côté, et 79 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne supérieure de côté, et 31 pieds 6 pouces et 5 ligne dans le fond; composée d'une portion du lot original No 2 sur le plan ci-dessus mentionné de Buisson, lequel dit lot No 2 forme une partie de la portion qui reste du lot No 11 ci-dessus mentionné, et d'une partie du lot No 12 sur le plan original du dit faubourg Livaudais. Dans un voisinage populeux, assurant une rente constante et un bon placement.

5° La propriété bien située faisant face aux rues Tchoupitoulas et Water, entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine, ayant une bâtisse à un étage avec 4 chambres chacune sur les deux rues, plus amplement décrit comme suit, à savoir: une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Jackson et Joséphine, étant la moitié de la partie du lot de terre située dans le faubourg Lafayette; ledit lot est désigné par la lettre L sur un plan du dit faubourg, et ladite portion de terre ou la moitié du lot est marquée par la lettre A sur un croquis fait par H. Grant, voyer, en date du 6 juin 1845, et annexé à un acte de partage entre A. Thomas Jr., F. Wintz et Mme Geiger pardevant L. R. Kenny, alors notaire, et mesurant 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 82 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Jackson et 81 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Joséphine, et à peu près 32 pieds de profondeur dans le fond et sur la façade de la rue Water. Faisant face au port de la Nouvelle-Orléans et au chemin de fer de ceinture et à proximité du ferry de Gretna, et tous les grands intérêts commerciaux et maritimes.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, en billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final; 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets à leur maturité; les propriétés devront être assurées et la police ou polices devront être remis au teneur ou teneurs de billets; et des dépôts de 10 pour cent seront requis au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant B. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 déc—10 19 20 27—janv 8 10 17 à date

PAR A. BRIGNONI.

POUR CAUSE DE DEPART.
Contenu de la Grocerie et Buvette
Coin Dupré et Lapeyrouse.
MARDI, 22 décembre, à 11 heures A.M.

CONSISTANT en un stock complet de Groceries et Liqueurs diverses.
—Aussi—
Une glacière et un assortiment de meubles de maison, tels que lits, lavabos, chaises, toilettes, tapis, nattes, miroirs, side-board, etc., etc.
Prendre les chars de la rue Dumaine, un ilet après la station
Conditions—Comptant.
A. BRIGNONI, Encanteur.
15 déc—à date 237-239 rue Royale.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District, formant le coin des rues St-Philippe et Prieur,
(Dans l'ilet borné par les dites rues et Ursulines et Johnson).

Baptiste Laporte vs Antonio Mussacchia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,638—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé et étant dans le second district de cette ville, dans l'ilet municipal 256, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Johnson et Prieur, lequel dit lot, morceau ou portion de terre est désigné par le No deux sur un plan et certificat d'arpentage fait par George H Grandjean, voyer, en date du 6 février 1896 et annexé à un acte de vente par Mme veuve Gregorio Curto à Jean Parege, passé pardevant Bussière Rouen le 14me jour de mars 1894. Le dit lot ou portion de terre forme l'encoignure des rues St Philippe et Prieur et mesure conformément au dit plan et certificat d'arpentage quarante-six pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Prieur par une profondeur et face sur la rue St Philippe de soixante-douze pieds et quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 déc—18 24 31—jan 7 14 21

PAR LE CONSTABLE.

Philipp Bouron vs Emile D. Gonzales.

DEUXIÈME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No 27,051—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un ordre de cour, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 18me jour de décembre 1896, à 11 heures A.M., des propriétés ci-après décrites, à savoir: Sur les lieux, au coin des rues Ursulines et Marais, dans le Deuxième District de cette ville—

Le contenu de la buvette et de la grocerie, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans
16 déc—16 17 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Rafael Jene.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 51,461—Division E.—Attendu que Mme Isabella Colbert, veuve de Rafael Jene, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rafael Jene, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
18 déc -18 23 27

Succession de J. F. Jaworek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,511—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Von Meysenburg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
18 déc—18 23 27

Succession de Mlle Sarah McWilliams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,152—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Marcella Cusack exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier
9 déc—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 50,959—Division A—Rudolph E. Simons versus ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers soit convoquée comme ci-dessus demandée, à être tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public en cette ville, No 107 rue Camp, le 29ème jour de janvier 1897, à 11 heures A. M., à l'effet d'aviser et de délibérer sur la vente de la propriété rendue dans cette affaire et pour fixer les termes de la vente. Et que les dits créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion, comme le requiert la loi.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1896.
Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
18 déc - 18 - janv 7 17

CHARBON.
Le meilleur Pittsburg —— 40 sous
—AUSSI—
ANTHRACITE
Grandeurs Egg-Stone et Noisette.
COKE DE GAZ
Délivrés gratis dans toutes les parties de la ville
W. G. COYLE & CO.,
393 rue Carondelet, encoignure Union,
4 déc—

LA BOTTE ROUGE!
—A l'enseigne de la—
"BOTTE ROUGE",
Angle des rues Ursulines & Dauphine
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ
GEORGE WAGNER.
15oct—3½m Dim Mar Ven

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un tiers indivis d'un intérêt
—DANS ET A—
Une grande portion de terre de valeur, dans l'ilet compris par les avenues St-Charles et Howard, le Cercle Lee et les rues Carondelet et Calliope.

Canal Bank vs André Ringgold Brousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 51,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de André Ringgold Brousseau, consistant en un tiers indivis dans et aux propriétés ci-dessous décrites, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre la rue St-Charles, le Lee Circle [anciennement Tivoli Circle] avenue Howard [anciennement rue Delord ou Promenade Triton] et les rues Carondelet [anciennement Apollo] et Calliope formant la façade entière sur la rue St Charles, et mesurant deux cent soixante-six pieds dix pouces et quatre lignes de face sur l'Avenue St-Charles, cent soixante-treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Calliope, alors sur une ligne parallèle à la rue Carondelet et s'étendant vers l'Avenue Howard, il mesure cent un pieds huit pouces et deux lignes, ensuite sur une ligne vers la rue Carondelet, il mesure trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes ensuite sur une ligne parallèle avec la rue Carondelet et s'étendant vers l'avenue Howard; il court ou mesure cent trente quatre pieds cinq pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la dite avenue Howard, et s'étendant vers l'avenue St Charles, il s'étend et mesure trente quatre pieds six pouces et quatre lignes, ensuite sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Calliope, il court ou mesure neuf pieds cinq pouces, et deux lignes, ensuite il s'étend sur une ligne oblique cent onze pieds un pouce au Lee Circle, ancien Tivoli Circle, ensuite quatre-vingts pieds onze pouces et quatre lignes sur une ligne circulaire faisant face au dit Lee Circle au point d'intersection du dit Lee Circle ou Tivoli Circle avec l'avenue St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
18 déc—18 24 31—7 14 21 jan

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande propriété commerciale de valeur, centralement située.
Anciens Nos 20 et 22, Passage de la Bourse, et anciens Nos 23 et 25 rue de Chartres.

Mlle F. Amire Hopkins vs André Ringgold Brousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,499.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Chartres, Douane et Passage de la Bourse, plus particulièrement décrits comme suit—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, portant le No municipal 20 Passage de la Bourse, le dit lot étant désigné comme le No 8 sur un plan marqué Ne Varietur par H. B. Cenas, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds onze pouces et deux lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur entre lignes irrégulières de soixante pieds neuf pouces et un demi pouce avec une largeur dans le fond de vingt et un pieds six pouces

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses portant le numéro municipal 22 Passage de la Bourse. Le dit lot étant désigné comme le lot No 9 sur le dit plan et mesurant en mesure américaine trente et un pieds quatre pouces de face sur le Passage de la Bourse, soixante-quatre pieds neuf et demi pouces sur la ligne adjoignant au lot No 8 vingt et un pieds six pouces sur la ligne du fond, et soixante-quatre pieds onze pouces sur une ligne de côté irrégulière adjoignant le lot No 10.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses portant le No municipal 25 rue de Chartres: le dit lot est désigné par le No 11 et mesure en mesure américaine vingt-et-un pieds cinq pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-quatorze pieds sept pouces.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses portant le No municipal 23 rue de Chartres; le dit lot étant désigné comme le No 2 et mesure en mesure américaine 21 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt quatorze pieds onze pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 déc—18 24 31—jan 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur dans le Sixième District,
Nouveaux Nos 1824, 1826, 1828 et 1830 rue Constantinople,
—ET—
Anciens Nos 11 et 12 rue Broadway.

Mme Fannie Kahn, veuve de Adolph Marks, vs Elias A. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 51,522—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 janvier 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Premièrement—Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Dryades, Marengo et Baronne, désignés comme lots Nos 15 et 16 sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 5me jour d'avril 1865; lesdits lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Constantinople, la même largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 15 commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de la rue Dryades.

Deuxièmement:—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 26, borné par les rues Broadway, Pin, Elizabeth et Ferdinand, le dit lot est désigné par le No 20 et mesure 30 pieds de face sur la rue Broadway par 120 pieds de profondeur conformément à un plan de tout l'ilet fait par L. Surgi, en date du 28 décembre 1844, et le dit lot est désigné par le No 20 conformément à un plan dans le bureau de W. I. Hodgson, encanteur, les bâtisses sur laquelle propriété sont connues par les numéros municipaux 11 et 12 rue Broadway.

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11 12 18 24 31—jan 7 14

GLACIERE DES CHATEAUX et des Campagnes
Produit en 10 Minutes de 500 gr. à 3 kil. de Glace, ou des Glaces, Sorbets, etc., par un sel inoffensif.
SCHALLER, 332, rue Saint-Honoré, PARIS
PROSPECTUS FRANCO

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans les Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Canal Bank vs André Ringgold Brousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Royale, Bourbon et Barracks, désigné par la lettre E sur un plan de George H. Granjean, annexé à un acte de James Fahey, notaire, en date du 13 mars 1893, et mesurant conformément au dit plan dix-huit pieds et deux pouces de face à la rue Esplanade, dix huit pieds deux pouces et trois lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot A de cent trente six pieds et cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le divise du lot F. Le dit lot E touche la propriété maintenant appartenant au dit Brousseau, lui venant d'un partage entre lui et Patrick B O'Brien par acte passé pardevant le dit James Fahey, le 13 mars 1893 enregistré au bureau de transfert livre 147 folio 153.

Deuxièmement—1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, désigné par la lettre B, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 5 janvier 1860, annexé à un acte du dit James Fahey, en date du 29 mai 1880, et mesurant, conformément au dit plan, soixante-quatre pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Esplanade, cent quarante pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon, cent trente-sept pieds et trois pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale et soixante-quatre pieds et cinq pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Un autre lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci dessus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, touchant au lot "B" dans le fond, désigné par la lettre "C" sur le plan ci-dessus décrit et mesurant, conformément au dit plan, soixante-quatre pieds de face à la rue Quartier, soixante-onze pieds et sept pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale soixante-huit pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon et soixante-quatre pieds et deux lignes de largeur dans le fond. Le tout du dit mesurement étant plus ou moins au pied américain. Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Brousseau par achat d'Aristide Hopkins, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 5 août 1890, enregistré au Bureau des transferts, livre 136, folio 110.

Troisièmement. Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eleanor, Live Oak, maintenant Constance, Laurel ou Patton et la ligne de division de Bloomingdale, et mesurant cent vingt pieds de face à la rue Eleanor, deux cent cinquante cinq pieds, onze pouces et huit lignes de profondeur et face à la rue Live Oak maintenant Constance, et cent vingt pieds sur la ligne de Bloomingdale, le tout conformément à un plan annexé à un acte de B. F Cheate en date du 11 juin 1890 acquis par le dit Brousseau par achat de Frédérick Ernest par acte passé pardevant le dit B. T. Cheate, notaire en cette ville, le 11 juin 1890 enregistré au bureau de transfert, livre—

Quatrièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Ste Marie, désigné par le No deux et mesurant au pied américain quarante-deux pieds et onze pouces de face à la rue Perdido, entre St John, maintenant Bassin et Circus, maintenant Remparts, et soixante-trois pieds et onze pouces de profondeur, plus ou moins; la moitié la plus près de la rue St John, anciennement Bassin, dudit lot est sujette à un usufruit en faveur de Marianne Howard. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt André Brousseau, le père de André Ringgold Brousseau, par achat de Elisee Eizear Malinot, par acte passé pardevant Laruque Turgeau ancien notaire en cette ville, le 25 jour de mai 1842, enregistré dans le bureau des Transferts dans le livre 31, folio 280, dans ladite propriété et ladite propriété appartenant maintenant à André Ringgold Brousseau en vertu d'un jugement de cour en date du 29 septembre 1880 rendu dans l'affaire de la succession de André Brousseau enregistré dans le bureau des Transcrits dans le livre 112, folios 793 et 781.

Cinquièmement.—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Esplanade Royale, Bourbon et Quartier, mesurant trente pieds de face à la rue Esplanade sur cent vingt-six pieds ou à peu près sur la ligne opposée à la ligne la plus près de la rue Bourbon, borné sur un côté par la propriété de Henry R. Denis et sur l'autre côté par la propriété de Stephen Hermann. Acquis par le défunt André Brousseau de la succession de Judah Touro, le 19 avril 1854, pardevant C. C. Ladreyer, ancien notaire de cette ville, enregistré dans le bureau des Transcrits dans le livre 66, folio 25 et appartenant maintenant à André Ringgold Brousseau en vertu du dit jugement

Sixièmement—Un certain lot de terre borné par les rues Quartier, Royale, Bourbon et Esplanade, ayant en mesure française trente pieds de face sur la rue Quartier par soixante pieds de profondeur, borné par le côté vers la rue Bourbon par la propriété de S. Marc Derby, sur le côté vers la rue Royale par une portion de terre de laquelle le dit lot forme une partie et dans le fond par la propriété de André Brousseau avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Achetée par le dit défunt André Brousseau de Louis Tinchant, le 27 février 1837, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, enregistré dans le bureau des Transcrits, dans le livre 70, folio 590, et appartient maintenant à André Ringgold Brousseau en vertu du dit jugement.

Septièmement—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Bienville et Dauphine, mesurant vingt trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Conti, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine; le dit lot est désigné par le No deux et est composé du tout du lot No deux et d'une partie du lot No un, sur un plan de C. H. Hedin, daté le 1er février 1854, déposé en le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, acquis par le dit défunt André Brousseau, pardevant le Dr L. A. Joubert, 30 mars, 1860, pardevant le dit notaire, P C. Cuvellier, enregistré dans le bureau des transferts, dans le livre 82, folio 89, et appartenant maintenant à André Ringgold Brousseau en vertu du susdit jugement.

Huitièmement—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Bourbon, Esplanade et Royale, ayant en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Quartier sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Royale par la propriété maintenant ou anciennement de Moreau et sur l'autre côté par celle maintenant ou anciennement de Jacques Tinchant.

Acquis par le défunt André Brousseau de Pierre Duhart, le 25 mars 1867 pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, enregistré dans le bureau des Transferts dans le livre 93, folio 11 et maintenant appartenant à André Ringgold Brousseau en vertu du jugement ci-dessus nommé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 déc—18 24 31—jan 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations d'un Magasin de Marchandises Sèches et de Fantaisies.
Coin S. E. des rues Dumaine et Claiborne.

Mme Mary H. Scallen, femme de H. E. Gautreaux vs Henry E. Gautreaux son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 34,885—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le MARDI, 29 décembre 1896, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux coin S. E. des rues Dumaine et Claiborne Fonds de Marchandises, Contenu et Installations, etc., du magasin de Marchandises Sèches contenus dans le dit magasin d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 déc—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du quatrième district
Formant l'encoignure des rues Rousseau et Jackson,
Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Fulton et Joséphine.

William Oswald vs Joseph J. Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,543—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le premier district de cette ville, le JEUDI 14 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Jackson, Fulton et Joséphine et désigné comme lot No Un sur un plan par A. De Armas, voyer, en date du 22 février 1888, le dit lot forme l'encoignure des rues Rousseau et Jackson, et mesurant en mesure américaine trente-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Rousseau sur quatre-vingt trois pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Jackson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 24 31—janv 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété résidence attrayante dans le Sixième District.
Nouveau No 1529 Avenue Nashville,
Entre l'Avenue St-Charles et la rue Hurst

King Morse Canning Co. vs Geo. A. Waggaman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,239.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 janvier 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les avenues St-Charles et Nashville, les rues Arabella et Hurst; ledit lot ou portion de terre est désigné par la lettre S sur un plan et certificat d'arpentage annexé à un acte passé pardevant J. Villeré, notaire en cette ville, le 22 septembre 1890 et mesurant soixante-et un pieds un pouce de face sur l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 déc—18 24 31—jan 7 14 21

PAR ALBERT G. BRICE.

American Loan & Trust Co. vs The Louisiana Electric Light Co. et als.

No 12,482—Cour de Circuit des Etats-Unis — Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans,

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément au décret de la dite Cour, entré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le 20me jour de novembre 1896, moi, Albert G. Brice, maître commissaire spécial, vendrai en bloc à la plus haute enchère, le JEUDI, 14me jour de janvier 1897, à midi, dans le local du dit défendeur, situé rue Peters, entre les rues Market et Richards, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après les termes ci-dessous désignés, les propriétés du défendeur ci-après décrites à savoir—

1° Quatorze (14) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 33 A, lequel est borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, Richard, Water et Market et désignés comme lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 inclusivement; sur un plan dressé par Louis H Pilié, ancien voyer de ville, sous la date du 29 juin 1867 et déposé pour références en le bureau de Henry C. Dibble, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 19, lesquels dits lots sont plus particulièrement détaillés dans l'acte de vente passé par Louis Mattis à la "Louisiana Electric Light & Power Co., pardevant Joseph D. Taylor, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 6me jour d'octobre 1885 et dans l'acte de vente d'Arthur McCauly, au Fort Wayne Electric Company, passé pardevant Hewes T. Gurley, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 30me jour de novembre 1889.

2° Un certain lot de terre situé dans le Bourg Duvergé, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 13, borné par les rues Villeré, Barthélemy, Patterson et Seguin, mesurant 31 pieds 1 pouces et 9 lignes de face à la rue Patterson, 108 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 1, 104 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre côté, et 31 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond, plus ou moins, conformément à un plan annexé à un acte de partage passé pardevant H. T. Kerr, ancien notaire en cette ville, le 11e jour de mai 1850.

3° Toutes les bouilloires, machines, pompes, dynamos, générateurs et autres machineries et outils de toute sorte et qualité, situés dans et dans le local ci-dessus décrit, comprenant des tuyaux, s'étendant au fleuve puits artésiens et autres privilèges et dépendances qui s'y rapportent.

4° Tous les Bâtons, Fils de Fer, Cables, Insulateurs, Lampes, Couverteurs, etc., appartenant au dit défendant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et situés sur le long des rues, levées, et places publiques de la dite ville, en usage pour la distribution du courant électrique de la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec tous les outils, accessoires, chevaux, wagons, échelles et autres propriétés personnelles de toute sorte et de toute nature appartenant au dit défendant.

5° Un certain contrat entre la Ville de la Nouvelle-Orléans et la Louisiana Electric Light Co., d'illuminer la Ville de la Nouvelle-Orléans pendant 10 ans à partir du 1er janvier 1893, et dans lequel sont entrés la dite "Louisiana Electric Light Co" par un acte pardevant Joseph D Taylor, notaire de la ville, le 27me jour d'avril 1892.

6° Deux [2000] mille actions du stock du Edison Electric Company de la Nouvelle Orléans, Louisiane.

7° Tous les droits, privilèges et franchise donnés à la Louisiana Electric Light & Power Co. par la ville de la Nouvelle-Orléans, sous les ordonnances Nos 806 de la série du Conseil, et 2658 de la série du Conseil, et par la dite compagnie vendue à la Louisiana Electric Light Co., et tous les droits et privilèges donnés par la ville de la Nouvelle Orléans à la Louisiana Electric Light Co., relativement à la batture faisant face aux fabriques, par ordonnance 5832 de la série du Conseil.

8° Toutes les réclamations et demandes de la dite Louisiana Electric Light Co. contre les diverses personnes pour de l'argent et des matériaux et services rendus, apparaissant dans les livres et comptes à recouvrir de la dite Compagnie défendante, quoique les dites réclamations soient maintenant en litige ou non.

Des informations détaillées de toutes les matières et choses décrites dans les Nos 3 à 8 ci-dessus peuvent se procurer ou du maître commissaire spécial ou de A S. Badger et Geo. Q. Whitney, receveurs, qui sont maintenant en possession, ou ensemble avec toutes les autres propriétés publiées à être vendues.

Le commissaire-maître, considérera au moment de la dite vente, aucune enchère faite par aucune personne qui n'aura pas, avant son enchère, qualifié pour pousser à la vente, en déposant avec ces susdits, la somme de vingt-cinq mille [$25,000] dollars au comptant, ou par un chèque certifié sur quelque Banque Nationale de la ville de la Nouvelle-Orléans, satisfaisant à lui.

Le Maître Commissaire ne fera aucune adjudication des susdites propriétés avant qu'au moins la somme de cinq cent mille ($500,000) dollars soit portée.

L'acquéreur à la dite vente devra au moment de l'adjudication, faire un dépôt au Maître Commissaire de cinquante mille ($50,000) dollars ou bien comptant ou par un chèque certifié sur une Banque Nationale de la ville de la Nlle Orléans à la satisfaction du Maître Commissaire, mais le dépôt de vingt-cinq mille dollars le plus haut par l'enchérisseur, sera considéré par le Maître comme partie des cinquante mille dollars requis à être payés en accompte du prix d'achat. La balance du dit prix d'achat devra, sur confirmation de la vente par la cour, être payé par l'acquéreur au moment et de la manière pourvue dans le dit décret final auquel référence spécial est par le présent faite et aux termes et conditions desquels l'attention des enchérisseurs respectifs est [illegible] appelé.

Les dépôts [illegible] des enchérisseurs sans succès [illegible] immédiatement rendus.

ALBERT G. BRICE,
Maître Commissaire spécial.
12 déc [illegible] au 14 janv inc